

Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA)

Conseil des Ministres

OCFSA/CM/Sess. Extra

Session Extraordinaire

Yaoundé, 15-17 Juin 2015

NOTE CONCEPTUELLE DRAFT

1. Contexte et justification

L'Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique (OCFSA) créée en 1983 à Khartoum après la première Conférence des Ministres en charge de la faune des Pays d'Afrique Centrale qui a eu lieu en décembre 1981 à Bangui en RCA, a connu deux grandes périodes dans son existence.

Elle a fonctionné de 1984 à 1998 avec son siège à Khartoum au Soudan. En effet, c'est en Septembre 1998 que le Gouvernement de la République du Soudan a notifié sa décision de ne plus abriter le siège de l'Organisation qui lui a été attribué en avril 1984 lors de la 3^{ème} Conférence Ministérielle Ordinaire de l'OCFSA. Depuis ladite Organisation a connu une certaine léthargie.

Lors du premier sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale qui a eu lieu à Yaoundé au Cameroun en 1999 il a été expressément demandé aux Ministres en charge des Forêts et/ou Environnement de redynamiser l'OCFSA et de procéder au transfert de son siège de Khartoum à Yaoundé.

Un nouveau Secrétaire Permanent a été nommé par la RCA et a pris fonction à Yaoundé en février 2002. Les Ministres en charge des Forêts lors de la deuxième Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale de juin 2002 à Yaoundé ont confirmé cette nomination. Le Président en exercice de l'OCFSA est le Ministre Camerounais des Forêts et de la Faune.

L'OCFSA est une institution sous-régionale de coopération et de concertation en matière de conservation de la faune sauvage chargée de lutter efficacement contre le braconnage transfrontalier et le trafic des produits de la faune auxquels font face les pays du Bassin du Congo. Elle a pour but de permettre aux pays membres d'étudier et de coordonner les voies et moyens en vue d'aboutir à une conservation optimale de leur patrimoine faunique.

D'après ses statuts, les missions de l'OCFSA sont entre autres :

- assurer entre les parties un échange continu d'informations et de soutien mutuel en ce qui concerne les politiques d'utilisation de la faune sauvage ;
- recommander des mesures tendant à harmoniser les politiques en matière de la chasse et de la commercialisation des produits de chasse ;
- recommander des mesures à prendre pour la promotion de la formation et de l'éducation en matière de conservation de la faune.

C'est une organisation qui a bien fonctionné jusqu'au moment où des dysfonctionnements de divers ordres sont apparus, notamment un mécontentement ouvert des responsables, le paiement irrégulier des cotisations des pays membres, la gestion calamiteuse des ressources, d'importants arriérés de salaires et de charges locatives, la non signature de l'accord de siège, etc. Face à cette situation, le Président en exercice de l'OCFSA a commandité un audit dont les conclusions ont préconisé entre autres une restructuration de l'organisation. Malgré cet audit et des réunions diverses de rappel à l'ordre des responsables de l'OCFSA, ses problèmes se sont plutôt aggravés et traduits par :

- les lettres des responsables s'accusant mutuellement de détournement d'argent et de bien matériels de la structure ;
- le licenciement abusif d'une secrétaire qui a valu la condamnation de l'OCFSA à verser une compensation financière à cette dernière par le Tribunal de Grande Instance de Yaoundé par décision n°22 du 08 janvier 2007 ;
- la mise en chômage technique du personnel d'appui ;
- la suspension de l'eau, de l'électricité et du téléphone au siège de l'OCFSA pour factures impayées ;
- le déficit budgétaire criard etc.

Lors de la septième session ordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) tenue le 21 novembre 2012 à N'djamena en République du Tchad, il avait été demandé au Cameroun qui assure la présidence en exercice de l'OCFSA, d'organiser une Conférence ministérielle extraordinaire de cette institution. En vue de répondre à cette invitation, un Comité chargé de gérer les affaires courantes de l'OCFSA et de préparer cette conférence avait été mis en place. Les actions menées par ce Comité ont été communiquées lors des sessions extraordinaire et ordinaire du Conseil des Ministres de la COMIFAC tenues respectivement en Novembre 2013 à N'Djamena et en Janvier 2015 à Bujumbura.

Cette organisation compte actuellement 06 Etats membres, parmi lesquels le Cameroun, le Congo, la République Centrafricaine, le Gabon, le Tchad et le Soudan. La remise sur pied de l'OCFSA et son élargissement aux autres pays de l'espace COMIFAC, qui n'en sont pas encore membres notamment la RDC, le Burundi, le Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, la Guinée Equatoriale, est d'une importance certaine, dans un souci d'harmonisation des politiques sous-régionales en matière de conservation de la faune sauvage.

Face à la menace constante du braconnage et du trafic des produits de la faune, qui pèse sur les écosystèmes du Bassin du Congo, la remise sur pied de l'OCFSA devient incontournable, dans la mesure où elle est la seule institution sous-régionale de coopération et de concertation en matière de conservation de la faune sauvage, qui s'est donnée pour mission de lutter efficacement contre le braconnage transfrontalier. De même l'OCFSA est intimement impliquée dans la mise en œuvre du Plan de Convergence de la COMIFAC et représente une véritable opportunité dans la sous région pour être en conformité avec les exigences de la lutte concertée contre le braconnage, conformément à la Déclaration de la Réunion d'Extrême Urgence sur la lutte anti-braconnage organisée par la CEEAC, qui a eu lieu au palais des Congrès de Yaoundé du 21 au 23 mars 2013, qui stipule en ses paragraphes 28 et 29 que :

Paragraphe 28 : « les Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune invitent les Etats membres ainsi que les partenaires à redynamiser l'OCFSA pour mieux l'outiller et l'amener à jouer pleinement son rôle et à accomplir entièrement son mandat dans la lutte anti braconnage » .

Paragraphe 29 : « les Ministres de la CEEAC en charge des Relations Extérieures, des questions de Défense et de Sécurité, de l'Intégration Régionale et de la Protection de la Faune invitent la CEEAC à pleinement responsabiliser l'OCFSA et la COMIFAC dans l'élaboration du Plan d'Urgence de lutte anti-braconnage, conformément aux textes de ces deux organisations ».

2. Objectif global et spécifiques de la Conférence Extraordinaire des Ministres de l'OCFSA

L'objectif principal de la Conférence ministérielle extraordinaire sera de passer en revue les propositions du Comité ad hoc chargé de gérer les affaires courantes de l'OCFSA en vue de sa redynamisation.

Plus spécifiquement il s'agira :

- d'examiner et de valider les nouvelles missions de l'OCFSA ;
- d'examiner et d'approuver le plan de restructuration de l'OCFSA ;
- de relire et d'adopter le document d'orientation pour l'élaboration du plan d'action et du programme de travail quinquennal;
- d'examiner et d'approuver le budget de fonctionnement;
- de s'accorder sur d'autres sujets prioritaires pour la vie de l'institution.

3. Résultats attendus de la Conférence Extraordinaire des Ministres de l'OCFSA

- Que les Ministres valident les propositions des Experts en vue de la redynamisation de l'OCFSA et que son élargissement aux autres pays de l'espace COMIFAC soit effectif ;
- Que l'accord de siège soit signé ;
- Que l'OCFSA joue pleinement son rôle avec à sa tête un Secrétaire Exécutif et une équipe constituée sur la base des critères de performance et non sur la rotation entre les pays membres ;
- Que la feuille de route développée soit mise en œuvre.

4. Format de la Conférence

La Conférence Extraordinaire des Ministres de l'OCFSA prévue du 15 au 17 juin 2015, est organisée dans le cadre de la 15^{ème} Réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) sous le financement du Gouvernement Camerounais, appuyés par les partenaires à la conservation tels que UICN, WWF, TRIDOM, TNS, PACEBCo, etc. Elle regroupera les Experts des pays membres de l'OCFSA et ceux des autres pays de l'espace COMIFAC. Les travaux se dérouleront au Palais de Yaoundé, où il est envisagé les articulations suivantes :

- du 15 au 16 juin 2015, la réunion des Experts et
- le 17 juin 2015, le Conseil des Ministres. Il est envisagé la signature de l'Accord de siège de l'OCFSA au cours des travaux de ce Conseil.